



Crédit d'impôt pour la formation du chef d'entreprise : comment ça marche ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 25/02/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 25/02/2019

Si vous suivez une formation, votre entreprise pourra bénéficier d'un avantage fiscal sous la forme d'un crédit d'impôt. Qui peut effectivement bénéficier de cet avantage ? Toutes les formations sont-elles éligibles à ce crédit d'impôt ? Quel en sera le réel bénéfice pour votre entreprise ? Quelles conditions devez-vous remplir ?

Crédit d'impôt formation : qui peut en bénéficier ?

Un avantage à connaître. Les entreprises qui exposent des dépenses pour la formation de leurs dirigeants peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt, dont l'objectif affiché est d'aider les dirigeants de PME à s'adapter aux évolutions des modes de gestion et des techniques.

Pour vous, dirigeant d'entreprise...

{ABONNEZ-VOUS}

Crédit d'impôt formation : quel avantage fiscal ?

Un crédit d'impôt... Le montant du crédit d'impôt que vous pouvez obtenir est égal au produit du nombre d'heures que vous avez passées en formation, au cours de l'année (plafonné à 40 heures par année civile et par entreprise) par le taux horaire du SMIC (le taux horaire à prendre en compte étant celui en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt). Parce qu'il est calculé sur l'année civile, quelle que soit la date de clôture de votre exercice, vous devez prendre en compte les heures de formation suivies au cours de la dernière année civile écoulée.

... imputable sur votre impôt sur les bénéfices...

{ABONNEZ-VOUS}